

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**  
**MRC D'ANTOINE-LABELLE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CANADA**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 4 avril 2016, à la salle municipale de l'Hôtel de ville, à compter de 15h.

Sont présents :            Pierre Flamand            Maire  
                                 Serge Piché                Conseiller  
                                 Louise Lafrance        Conseillère  
                                 Normand Bernier        Conseiller  
                                 Gaétan Brunet         Conseiller  
                                 Yves Prud'homme      Conseiller

Est absent :                Éric Paiement            Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance :                Zéro

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6016**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 15h.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6017**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Refinancement des règlements d'emprunt n° 107-2008 Fibre optique et n° 129-2010 Avenue de l'Église
5. Adoption de la programmation des travaux TECQ 2014-2018
6. Autoriser le lancement d'un appel d'offres relatif au remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord conditionnellement à l'obtention de l'approbation du MAMOT et de son financement
7. Autoriser le lancement d'un appel d'offres relatif à la fourniture de divers granulats
8. Partage des frais d'arpentage pour la division de la cour d'école (frais de notaire ?)
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6018**

**REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**N° 107-2008 FIBRE OPTIQUE ET N° 129-2010 AVENUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite emprunter par billets un montant total de 699 100 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
129-2010	256 200 \$
129-2010	382 300 \$
107-2008	60 600 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces avait, le 22 février 2016, un montant de 60 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 111 400 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 107-2008, lequel décrétrait un emprunt afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et des Régions accordée dans le cadre du programme Villages-branchés du Québec .

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billets au montant de 699 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 129-2010 et 107-2008 soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- Que les billets soient datés du 12 avril 2016;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	80 900 \$
2018	83 100 \$
2019	85 400 \$
2020	87 800 \$
2021	90 200 \$ (à payer en 2021)
2021	271 700 \$ (à renouveler)

- Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Lac-des-Écorces émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 avril 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro

129-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- Que la Municipalité de Lac-des-Écorces emprunte 60 600 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 mois et 21 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6019**

**REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 107-2008 ET 129-2010**  
**ÉMISSION DE BILLETS – TERME DE 5 ANS**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Lac-des-Écorces accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides** pour son emprunt par billets en date du 12 avril 2016 au montant de 699 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 129-2010 et 107-2008. Ce billet est émis au prix de **100,00 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>80 900 \$</b>	<b>2.58 %</b>	<b>12 avril 2017</b>
<b>83 100 \$</b>	<b>2.58 %</b>	<b>12 avril 2018</b>
<b>85 400 \$</b>	<b>2.58 %</b>	<b>12 avril 2019</b>
<b>87 800 \$</b>	<b>2.58 %</b>	<b>12 avril 2020</b>
<b>361 900 \$</b>	<b>2.58 %</b>	<b>12 avril 2021</b>

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6020**

**AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF AU**  
**REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA ROUTE 311 NORD**  
**CONDITIONNELLEMENT À L'OBTENTION DE L'APPROBATION DU MAMOT**  
**ET DE SON FINANCEMENT**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres relatif au remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord conditionnellement à l'obtention de l'approbation du MAMOT et de son financement.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6021**

**AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF À LA**  
**FOURNITURE DE DIVERS GRANULATS**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres relatif à la fourniture de divers granulats.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6022**

**PARTAGE DES FRAIS D'ARPENTAGE POUR LA DIVISION DE LA COUR D'ÉCOLE**

ATTENDU QUE monsieur Vincent Mainville, directeur de l'Écoles aux Quatre Vents, a proposé à la municipalité d'échanger une pointe de terrain afin de rendre une dimension rectangulaire à la cour d'école et au terrain de la municipalité (lots 5 242 486 et 5 242 487).

ATTENDU QUE monsieur Vincent Mainville, directeur de l'Écoles aux Quatre Vents, a proposé à la municipalité de partager à part égale les frais d'opération cadastrale et de piquetage de l'opération, qui sera confiée à la firme Létourneau & Gobeil Arpenteurs géomètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais d'arpentage et de piquetage pour la division de la cour d'école de l'École de Saint-François située au 99, avenue du Collège soient partagés 50/50 entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et la Municipalité de Lac-des-Écorces (lots concernés 5 242 486 et 5 242 487).

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2016-04-6023**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 15h20.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand, maire

\_\_\_\_\_  
Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier